



Charte de Bonne Conduite, de Respect et de Tolérance

Préambule

L'association sportive Saint Caprais Tennis Club a pour objet « la promotion et la pratique du tennis...dans un cadre respectueux et convivial » (extrait de l'article 1 des statuts de l'association).

Afin de maintenir un environnement agréable et respectueux pour tous, nous avons établi cette *Charte de Bonne Conduite, de Respect et de Tolérance* que chaque licencié, adulte ou enfant, ainsi que leurs parents, s'engagent à respecter.

Article 1. Respect et Tolérance

- Chaque joueur doit respecter ses adversaires, ses coéquipiers, les arbitres et tous les membres du club.
- Les parents doivent montrer du respect envers leurs enfants et les adversaires de celui-ci.
- Toute forme de discrimination, d'intolérance ou de comportement déplacé est strictement interdite.
- Les membres du comité directeur, en tant que bénévoles, méritent respect et compréhension pour leur dévouement et leurs efforts.

Article 2. Fair-Play et Encouragement

- Les joueurs doivent faire preuve d'honnêteté et d'intégrité sur le terrain.
- Le vainqueur est invité à offrir une boisson au perdant après le match, dans un esprit de convivialité et de respect mutuel.
- Que l'on soit joueur, parent ou simple supporter, il est important d'encourager et de féliciter les performances des autres, quelle que soit l'issue du match.

Article 3. Convivialité et Esprit d'Équipe

- Le club promeut un environnement chaleureux et accueillant pour tous.
- Les membres doivent encourager la convivialité et les échanges positifs entre eux.

- Les membres doivent encourager et soutenir leurs coéquipiers lors des compétitions et des entraînements.
- La convivialité, l'effort collectif et le progrès sont des valeurs fondamentales du club.

Article 4. Image du Club

- Chaque licencié est un ambassadeur du club. En conséquence, il est essentiel de maintenir une image positive en toutes circonstances, sur et en dehors du terrain.
- Les comportements négatifs qui pourraient nuire à la réputation du club sont proscrits.

Article 5. Communication et Feedback

- La communication entre les moniteurs, les membres du comité directeur et les adhérents est essentielle. Elle doit être respectueuse et constructive, et les problèmes doivent être abordés ouvertement mais avec tolérance.
- Les retours constructifs sont encouragés pour améliorer les séances d'entraînement ainsi que le fonctionnement général du club.

Sanctions évolutives

En cas de non-respect des articles cette charte, des sanctions progressives seront appliquées selon la gravité et la répétition des comportements inappropriés :

1. Premier manquement : avertissement verbal par un membre du comité directeur du club.
2. Deuxième manquement : avertissement écrit et entretien avec le joueur et/ou les parents.
3. Troisième manquement : suspension temporaire de participation aux activités du club (entraînements, compétitions) pendant une durée déterminée par le comité directeur.
4. Manquements répétés ou graves : exclusion définitive du club, décidée en réunion exceptionnelle du comité directeur, après avoir donné l'occasion à la personne concernée de s'expliquer sur la nature des faits reprochés.

Engagement

En signant cette charte, je m'engage à respecter et à promouvoir les valeurs et les règles définies dans les articles énumérés précédemment.

Je comprends que tout manquement à cette charte pourra entraîner des sanctions mises en œuvre par l'association Saint Caprais Tennis Club, et ce tel que mentionné dans le paragraphe « Sanctions évolutives ».

Date et Signature de l'adhérent